

Bon No: 001016764		1ere Gachée: 12:03 (1) Quantité: 7.50 m3		Date: 02/10/2026 thd2610021178 référence commande(2):FELIX		Zone: ZONE 1 Véhicule: tp prince tp prince prince prince									
client: COL chantier: ARBENT		COLAS FRANCE ARBENT FACE SOGEMA		COL0120 ETABLISSEMENT DE BOURG 59000 Lille 01100 ARBENT		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 									
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:			
09:47															
code Béton 15000		désignation(6)(8) BPS EN206/CN		certification		classe d'exposition(3) X0(F)		Classe Chlorure Cl0.4		consistance(7) S1		Dmax 10			
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C20/25							
appellation commerciale C20/25 X0 S1 D10 bordure Propriétés particulières spécifiées BORDURE															
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE							
CONTRIBUTION ENVIRO+CARBO				ENTRAINEUR AIR RETARDATEUR DE PRISE				NOM: signature du client:							
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:														signature:	

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN